

IdEx Formation – Appel à Projets « Emergents 2024 »

Date limite de dépôt des projets : 15 juillet 2024 à 16h00

Le volet formation de l'IdEx lance un appel à projets « Emergents 2024 », pour un budget global de 365 K€, qui a pour ambition d'apporter à des équipes pédagogiques l'aide nécessaire à la concrétisation d'initiatives pédagogiques.

MODALITÉS

Cet appel est à destination des équipes pédagogiques, des composantes, des services et des plateformes partenaires de l'IdEx : composantes de l'Université Grenoble Alpes, CNRS, Inraé, CEA, INRIA, INSERM et CHU Grenoble Alpes.

Les lauréats de l'appel à projets IdEx « Emergents 2022 » et « Emergents 2023 » sont non prioritaires pour cet appel à projets.

L'appel à projets « Emergents 2024 » est un « appel blanc » permettant à un enseignant, à un enseignant chercheur, ou à une équipe pédagogique, d'obtenir un soutien sur tout type de sujet en lien avec la formation et la pédagogie pour une meilleure réussite des apprenants.

Les financements sont accordés sur projet.

Les projets proposés peuvent par exemple aborder (liste non limitative) :

- Une posture active et autonome des étudiants pour une plus grande réussite
- Les différentes modalités d'enseignement, et leur hybridation
- L'interdisciplinarité, la créativité et l'esprit d'entreprendre
- La formation continue et la capacité à se former tout au long de la vie
- L'attractivité et la visibilité internationale des formations
- Les liens Formation-Recherche
- Les interfaces avec les partenaires socio-économiques et culturels
- Les questions relatives au développement durable et à la responsabilité sociétale (DD&RS), en lien avec la formation.

Les projets devront justifier du besoin des moyens demandés et être soumis à la validation de la composante académique ou de la composante élémentaire du ou des porteur(s) de projet, en cas de projet multi-composantes.

Le calendrier de réalisation ainsi que les dépenses prévisionnelles devront être décrits de manière détaillée.

La fin du projet est établie au 30 juin 2026, la demande financière doit être comprise entre 5 k€ et 50k€ par projet.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

- Le porteur ou les co-porteurs du projet doivent être membres d'une composante du consortium IdEx (liste indiquée ci-dessus).

- Les projets incluant des partenaires académiques nationaux ou internationaux hors du périmètre de l'IdEx, ou des acteurs du monde socio-économique ou culturel sont éligibles, mais seules les activités des acteurs du site seront financées.
- Une même personne ne peut porter ou co-porter qu'un seul projet.
- Aucun porteur ou co-porteur de projet ne peut être membre du comité de sélection mis en place dans le cadre du présent appel, ni du directoire IdEx UGA.
- Le projet doit présenter un avis positif motivé de la composante académique ou élémentaire (ou des composantes en cas de projet multi-composantes).
- Les dossiers doivent être soumis dans les délais, au format numérique, conformes au modèle de dossier mis à disposition, complets, et selon la procédure décrite au paragraphe « Soumission des projets ».

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Trois types de critères seront utilisés pour l'évaluation :

1 – Critères de qualité

- Clarté et complétude du dossier.
- Détermination d'indicateurs mesurables permettant d'évaluer les résultats attendus à l'aide du financement (par exemple en termes d'apports pour les apprenants et les enseignants).
- Ancrage dans la stratégie à l'échelle de l'UGA et/ou au niveau de ses composantes.

2 – Critères d'impact, par exemple :

- Projections du porteur sur la pérennisation de l'action (exemple : quelles sont les perspectives d'utilisation des résultats du projet au-delà de la période de financement) et/ou des ressources (exemple : maintenance d'équipements, support informatique, ...).
- Diffusion envisagée des résultats du projet : communication interne et externe, articles, conférences, sites web, ...
- Essaimage des résultats du projet vers d'autres composantes élémentaires ou académiques de l'UGA, voire au niveau national ou international.
- Renforcement des collaborations inter-composantes élémentaires et académiques de l'UGA.
- Renforcement des collaborations nationales ou internationales.
- Contribution au lien formation – recherche.
- Réponse à des enjeux de société (enjeux d'évolution des connaissances, économiques, environnementaux, de santé, sociaux, techniques, interculturalité, ...). Le porteur indiquera de quelle manière ces enjeux sont intégrés dans le projet.
- ...

3 – Critères de mise en œuvre

- Cohérence entre les ambitions du projet et la demande financière, justification du budget demandé.
- Faisabilité, planification détaillée du projet, gestion des risques.

DEMANDE FINANCIÈRE ET MODALITÉS GÉNÉRALES DE DÉPENSE

Comme indiqué auparavant, la demande financière doit être comprise entre 5 k€ et 50k€ par projet.

Dépenses éligibles : fonctionnement, équipements, missions, prestations de service, heures de reconnaissance d'investissement pédagogique (HTP) dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de chaque employeur, dépenses de masse salariale : CDD (ingénieur pédagogique ou technique, assistant ingénieur, technicien), apprenti, vacataire, stagiaire.

Dépenses exclues : dépenses de fonctionnement récurrent, licences pluriannuelles, abonnements, prestations de service ou sous-traitance pour la réalisation de la formation, dépenses RH destinées à la réalisation de la formation, et personnel de scolarité ou de soutien administratif.

Les dépenses sur les financements obtenus par le présent AàP devront être engagées seulement après la notification du projet et le webinar de lancement et au plus tard :

- 6 mois avant la fin du projet (soit le 31/12/2025) pour ce qui concerne la masse salariale ;

- 2 mois avant la fin du projet (soit le 30/04/2026) pour les autres dépenses.

Pour demeurer éligibles, les dépenses devront être soldées au plus tard.:

- le 30/06/2026 pour ce qui concerne la masse salariale ;
- Le 31/07/2026 pour ce qui concerne les autres dépenses.

Le [Centre des Nouvelles Pédagogies](#) (CNP, auquel contribuent les équipes DAPI de l'UGA et PerForm de Grenoble INP - UGA) peut accompagner les projets à deux niveaux :

- en amont du dépôt de projet, pour les porteurs ayant besoin de dimensionner et d'explicitier un éventuel accompagnement pédagogique (notamment le développement de ressources numériques) nécessaire pour la mise en œuvre du projet ;
- en appui à la réalisation du projet, pour la réalisation de ressources pédagogiques, numériques et/ou audiovisuelles.

Il est à noter que tout appui demandé au CNP et/ou à d'autres services de l'UGA ou de ses composantes devra avoir été défini avec ces services avant le dépôt du projet.

WEBINAIRES

En vue de répondre aux questions des porteurs de projets en amont du dépôt des projets, des séances de webinaire seront proposées avant la date de fermeture de la plateforme de dépôt de projets. Les dates et modalités d'inscription seront affichées sur la [page Internet de l'appel à projets](#).

EVALUATION DES PROJETS

Les projets déposés et recevables seront évalués chacun par trois évaluateurs sans lien avec le projet, internes ou externes à l'UGA (dont au moins un externe). L'évaluation s'appuiera sur la liste des critères donnés ci-dessus. Au moment du dépôt, le porteur et éventuel co-porteur pourront signaler des personnes avec lesquelles ils sont en situation de lien d'intérêt. Il sera également possible de demander, en précisant le motif, qu'un membre du comité de sélection ne participe pas à l'évaluation ni aux délibérations sur son projet.

SÉLECTION ET VALIDATION DES PROJETS

Le comité de sélection est composé des membres de la Commission IdEx Formation, listés ci-dessous :

- La Vice-Présidente Formation de Grenoble INP - UGA,
- Le ou la Vice-Président.e Formation de l'Université Grenoble Alpes,
- Des représentants de chaque CSPM et CAPM de l'Université Grenoble Alpes :
 - École universitaire de technologie
 - Faculté des sciences
 - Faculté Humanités, Santé, Sport, Sociétés
 - ENSAG - UGA
 - Grenoble INP - UGA
 - Sciences Po Grenoble - UGA
- Une représentante du Collège des Etudes Doctorales

Le comité de sélection est présidé par la Vice-Présidente Formation de Grenoble INP, en charge du volet Formation de l'IdEx.

Pour ses travaux, le comité s'appuie sur les avis et recommandations fournies par les évaluateurs. Il prend en compte les critères de sélection des projets et veille à la diversité thématique des projets. Le comité établit une proposition de liste de projets à soutenir et d'attribution de moyens, soumise à la décision du Directoire IdEx. Le Directoire IdEx de l'UGA décide de la liste des projets retenus et des attributions budgétaires.

La liste des projets sélectionnés dans le cadre du présent appel à projets est présentée pour information à la Commission Formation et Vie Universitaire du CAC de l'UGA.

RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ, DE DÉONTOLOGIE ET DE TRAITEMENT DES LIENS D'INTÉRÊT

Les obligations et règles en matière de confidentialité, de déontologie et de traitement des liens d'intérêt se conforment aux principes votés par le conseil d'administration en date du 8 juillet 2021.

Aucun porteur ou co-porteur de projet ne peut être membre du comité de sélection, de la vice-présidence Formation de l'UGA, ni du Directoire IdEx de l'UGA.

Pour suivre les questions de déontologie et de traitement des liens d'intérêt dans le cadre du processus de sélection des projets de l'appel « Emergents 2024 », la commission IdEx Formation désignera deux observateurs qui assisteront aux réunions du comité.

SUIVI DES PROJETS

Les projets seront évalués annuellement. Ainsi, à mi-parcours, les porteurs de projets devront préparer un bilan synthétique, en renseignant les indicateurs permettant de suivre l'état d'avancement du projet et son impact, et de les comparer aux objectifs attendus. Un récapitulatif des dépenses et des heures consacrées au projet sera également demandé. En fin de projet, un rapport d'exécution reprenant ces mêmes items sera demandé.

SOUSSION DES PROJETS

Le dossier de soumission doit être rédigé en français, sur le modèle mis à disposition sur le site de l'appel à projets et sur la plateforme de dépôt des projets, et respecter le format demandé.

Il est composé :

- d'un document principal d'une dizaine de pages au total, qui comprend les éléments suivants :

1. Résumé
2. Description du projet (rubriques ci-dessous rédigées au regard des critères listés plus haut) :
 - Contexte et nature du projet
 - Impact du projet
 - Indicateurs de mesure de réussite
 - Enjeux de société auxquels répond le projet
 - Mise en œuvre du projet, incluant les justifications détaillées de l'utilisation du budget
3. Budget détaillé
4. Avis motivé de la ou des composante(s) académique de rattachement du ou des porteurs
5. Le cas échéant, lettres signées d'engagement financier des partenaires (facultatif)
6. c.v. (maximum 2 pages) du ou des porteurs.

- et d'un document annexe obligatoire qui présente la liste des personnes impliquées.

**Le dossier doit être soumis dans les délais
Au format numérique par dépôt sur la plateforme
Conforme au modèle de dossier mis à disposition, et complet.**

CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET SITE DE DEPOT DES DOSSIERS

15 mai 2024	Parution de l'appel à projets
Courant juin 2024	Ouverture de la plateforme de dépôt http://projects-call.univ-grenoble-alpes.fr
15 juillet 2024	Date limite de dépôt des dossiers – fermeture de la plateforme
Fin décembre 2024	Notification des résultats aux porteurs
Premier trimestre 2025	Séminaire de lancement et début d'éligibilité des dépenses

	Note : toute dépense engagée avant le séminaire de lancement ne sera pas éligible.
Au plus tard le 31 juillet 2026	Fin d'éligibilité des dépenses

Contact pour tout renseignement : idx-formation-aap@univ-grenoble-alpes.fr